

50 concessions à l'état d'abandon à Vire-Normandie (Saint-Germain-de-Tallevende)

La commune déléguée, Saint-Germain-de-Tallevende, s'est de nouveau engagée dans une procédure de reprise de concessions funéraires.

Par **Rédaction Vire** Publié le 29 Jan 18



Valérie Ollivier, adjointe déléguée au cimetière ; Nicolas Moreau, membre de la commission cimetière et Gérard Mary, maire délégué. (©La Voix Le Bocage)

Samedi 20 janvier, il faisait un véritable temps de Toussaint, lorsque la commission du cimetière a établi 50 procès-verbaux.

Les concessions concernées sont celles qui ont plus de 30 ans d'existence et dont la dernière inhumation date de 10 ans au moins et qui ont cessé d'être entretenues.

Les descendants, héritiers ou successeurs des concessionnaires ou les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invités à assister à la procédure de constat

, explique Gérard Mary, maire délégué. « À défaut de leur présence, un procès-verbal est dressé pour chaque concession concernée. »

Que se passe-t-il après ?

Si la concession est toujours en état d'abandon, après un délai de 3 ans, un nouveau procès-verbal est dressé », précise Valérie Ollivier, adjointe déléguée au cimetière. « Le maire peut alors saisir le conseil municipal, pour procéder à la reprise de la concession.

Infos pratiques : pour tout renseignement, les familles sont invitées à contacter la mairie au 02 31 68 24 01. La liste des concessions concernées est tenue à l'entrée du cimetière et à l'entrée de la mairie.

Cet article vous a été utile ? Sachez que vous pouvez suivre La Voix le Bocage dans l'espace [Mon Actu](#) . En un clic, après inscription, vous y retrouverez toute l'actualité de vos villes et marques favorites.

[50 concessions à l'état d'abandon à Vire-Normandie \(Saint-Germain-de-Tallevende\) | La Voix le Bocage \(actu.fr\)](#)